

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION : 4 Décembre 2018

CONSEILLERS EN EXERCICE : 20

PRESENTS : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Jacqueline CHEVILLON, Yvonnick DAVID, Laurence CHEVREL, Philippe BOURRÉ (arrivé 19 h 15), Nathalie AQUILINA, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Philippe GUÉDON, Manuella MARCHAND, Jean-Yves DUCLOS, Delphine AVIGNON, Nathalie BELLANGER, Annaïg LANNUZEL, Bruno TRACOU, Evelyne MARSOLLIER, Christelle MOCHET (arrivé à 19 h 30)

ABSENTS EXCUSES : Alain CARRAULT, Christelle MOCHET (jusqu'à 19 h 30), Solange PIEL, Philippe BOURRÉ (jusqu'à 19 h 15)

PROCURATIONS : Christelle MOCHET donne pouvoir à Bruno TRACOU (jusqu'à 19 h 30)
Solange PIEL donne pouvoir à Jacqueline CHEVILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck HARDY

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Franck HARDY est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

PREAMBULE

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Alain PRIGENT, Maire, remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance de Conseil Municipal. Il excuse les élus absents et vérifie le quorum.

Il présente ensuite Margaux BOIDIVIT, étudiante en licence à l'université Rennes II en stage au service administratif durant l'année 2018-2019.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend compte des événements autour du mouvement des gilets jaunes. Il fait part de son inquiétude quand aux évènements et des suites qui pourraient être données par le gouvernement tant au niveau financier que sociétal.

ORDRE DU JOUR

Avant lecture de l'ordre du jour, Alain PRIGENT propose de rajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

POLITIQUE DE LA VILLE Etude Urbaine avec l'AUDIAR – secteur Pôle Social Huberdiere MJC étang

FINANCES Décision modificative N°4.

EQUIPEMENTS Bibliothèque – demande de subventions

L'ordre du jour sera le suivant :

- **POLITIQUE DE LA VILLE**
 - Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 26 novembre 2018
 - Etude Urbaine avec l'AUDIAR – secteur Pôle Social Huberdiere MJC étang
- **INTERCOMMUNALITE**
 - Syndicat de musique et danse SUET - rapport d'activité 2017 - 2018
- **FINANCES**
 - Indemnité 2018 de conseil allouée aux comptables du trésor
 - Prise en charge des dépenses d'investissement 2018 au 1er trimestre 2019
 - Décision modificative N°4.
- **EQUIPEMENTS**
 - Salle de sports – Comité de pilotage
 - Bibliothèque – demande de subventions
- **EDUCATION**
 - Accueil périscolaire – Matin & Soir - Règlement
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Mise à jour du tableau des effectifs au 1er Janvier 2019
 - Filière technique – création de poste d'adjoint technique au 1er février 2019
 - Comité échanges Elus Personnel – mise à jour
- **DEVELOPPEMENT DURABLE**
 - Installations classées – Société LEGENDRE MATERIEL de Bourgbarré
- **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**
 - Compte-rendu des décisions prises par délégation

POLITIQUE DE LA VILLE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2018

Alain PRIGENT, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de compte-rendu du Conseil Municipal de la dernière séance, à savoir celle du lundi 26 novembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

☞ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 novembre 2018.

POLITIQUE DE LA VILLE
ETUDE URBAINE AVEC L'AUDIAR – SECTEUR CULTUREL ET SOCIAL
ESPACE DE LA HUBERDIERE MJC ETANG

Alain PRIGENT, Maire présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n° 2018-02-09 du 5 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une étude diagnostic structurel de la salle polyvalente de la Huberdière et de la salle des Sports René Lacroix au cabinet ASCIA INEGENIERIE.

Par délibération n° 2018-55 du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé au vu des résultats de l'étude de prévoir à terme la démolition de l'espace de la Huberdière et la reconstruction d'un équipement redéfini au sein d'une opération globale incluant la MJC et les espaces attenants après avoir engagé une étude sur un secteur incluant la MJC, l'espace de la Huberdière et ses abords.

Pour accompagner la réflexion que mène Corps-Nuds sur la rénovation et le développement de ses équipements, les services de l'Audiar ont été sollicités pour une étude visant à définir le plan directeur d'aménagement pour l'îlot loisirs incluant l'espace de la Huberdière, le terrain et la salle de sports, la MJC, l'étang, le city stade et le skate park.

L'étude devra permettre de définir le positionnement des équipements programmés, le traitement des espaces publics, l'accueil des usagers et l'intégration des déplacements. L'étude devra en particulier définir :

- des enjeux d'aménagement du site au regard de sa situation par rapport au centre, de son environnement urbain immédiat, des équipements publics à proximité (pôle enfance, école, bibliothèque et maison Hélène),
- des orientations d'aménagement pour améliorer le maillage, les fonctionnalités urbaines (espaces verts, circulation, transports en commun et utilisation des équipements publics),
- la définition d'un plan de composition urbaine ; plan de masse, trame viaire et paysagère (voirie, circulation piétonne...).

L'étude se déroulera en 4 phases, à savoir

- Diagnostic qui permettra une lecture globale du secteur, des enjeux susceptibles d'impacter le projet, des objectifs des élus.
- Définition du programme d'équipements
- Définition des scénarios d'aménagements
- Plan guide

Suite aux débats sur les différents scénarios et hypothèses d'aménagements proposés, un approfondissement des principes détaillés de composition dans le contexte urbain et architectural du secteur sera proposé

Les différentes phases de l'étude se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Phase 1 : janvier 2019
- Phase 2 : mars 2019
- Phase 3 : juin 2019
- Phase 4 : septembre 2019

En parallèle à cette étude prise en charge en intégralité par Rennes Métropole, la commune devra engager une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les besoins et préparer le premier travail de conception de ces futurs équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de confier au service de l'AUDIAR une étude visant à définir le plan directeur d'aménagement pour l'îlot loisirs incluant l'espace de la Huberdière, le terrain et la salle de sports, la MJC, l'étang, le city stade et le skate park suivant les principes énoncés ci-dessus.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

INTERCOMMUNALITE

2018 INTERCOMMUNALITE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU SUET RAPPORT D'ACTIVITE 2017 2018

Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'éducation, l'enfance jeunesse et la vie associative présente et commente le rapport suivant :

Syndicat intercommunal depuis avril 2004, l'école de musique et de danse du SUET est un établissement public d'enseignement, de création et de diffusion regroupant cinq communes situées sur le territoire sud-est de Rennes : Chantepie, Corps-nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche. Identifiée comme Ecole de Pays dans le cadre du schéma départemental d'Ille et Vilaine, l'Ecole de musique et de danse du Suet est agréée et classée par le Ministère de la Culture, en Conservatoire à rayonnement intercommunal.

Ouverte à tous les publics, l'école de musique et de danse propose une variété de pratiques collectives (orchestres d'harmonies, orchestres à cordes, chorales, ensembles de guitares, ensemble de jazz, ensemble de musiques actuelles amplifiées...) auxquelles s'ajoutent des "sessions", moments ponctuels autour d'esthétiques musicales diverses (baroque, traditionnel, flamenco...) qui sont l'occasion d'une pratique supplémentaire pour les élèves, mais également des cycles de conférences, animées par des enseignants du SUET et des intervenants extérieurs.

Il présente donc à l'assemblée le rapport d'activité annuel du SUET (Syndicat Intercommunal de musique et de danse) pour l'année scolaire 2017-2018, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que le rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale de l'année n- 1 fasse l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

Il rappelle que la commune est représentée au syndicat comme suit :

Titulaires	Suppléants
Laurent LISEMBART	Nathalie BELLANGER
Nathalie AQUILINA	Jean Yves DUCLOS
Chrystele MOCHET	Franck HARDY

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2017-2018 du SUET.

FINANCES

2018 FINANCES

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, présente et commente le rapport suivant :

Au regard des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, le comptable public peut bénéficier d'une indemnité dite de conseil versée par les collectivités ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le concours de M Hervé JACQ, receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ainsi que sur le pourcentage de l'indemnité de conseil à lui verser pour cette année. Le montant de l'indemnité est calculé en fonction des budgets de la collectivité auquel est appliqué un taux et au prorata du temps de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

✎ **DECIDE** par 13 voix pour, 3 voix contre (Yvonnick DAVID, Philippe BOURRE, Delphine AVIGNON), 3 abstentions (Nathalie AQUILINA, Jean Michel DESMONS, Franck HARDY) d'accorder l'indemnité de conseil à M. Hervé JACQ, receveur municipal

✎ **DECIDE** par 12 voix pour, 4 voix contre (Yvonnick DAVID, Philippe BOURRE, Nathalie AQUILINA, Manuella MARCHAND), 3 abstentions (Jean Michel DESMONS, Franck HARDY, Delphine AVIGNON) de verser l'indemnité au taux de 100 % calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité. (Pour rappel 100 % en 2017, soit une indemnité brute de 727.68 € et un montant net de 662.86 €).

2018 FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2019

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 AU 1^{ER} TRIMESTRE 2019

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, présente et commente le rapport suivant :

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 (non compris le remboursement de la dette).

Considérant la date du vote prévue pour l'adoption du budget primitif 2019 de la commune de Corps-Nuds et la nécessité présente de mandater certaines dépenses hors restes à réaliser de l'exercice 2018.

Considérant que les crédits d'investissement inscrits au BP 2018 (non compris le remboursement de la dette) sont de 1 171 960,38 €, Monsieur le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 soit 292 990 €. Il est proposé la répartition suivante :

Chapitres	Libellé	Montant ouvert
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	175 000,00 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00 €

Il est précisé qu'en ce qui concerne la section de fonctionnement, Monsieur le Maire est en droit de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

**2018 FINANCES
BUDGET PRINCIPAL 2018
DECISION MODIFICATIVE N°4**

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2018.03.030 du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le budget 2018

Par délibération n°2018-07-61 du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°1.

Par délibération n°2018-09-71 du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°2.

Par délibération n°2018-11-087 du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°3.

Depuis cette date, il y a lieu de modifier le budget pour tenir compte d'ajustements budgétaires en matière de fonctionnement et plus particulièrement au niveau des charges de personnel.

La décision modificative suivante est proposée, étant précisé qu'elle n'a pas vocation à modifier la teneur du budget mais seulement à réajuster certaines lignes budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°4 présentée ci-dessous,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6411	Charges de personnel	+ 2 800.00 €
TOTAUX		+ 2 800.00 €

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6419	Remboursement sur charges de personnel	+2 800.00 €
TOTAUX		+ 2 800.00 €

EQUIPEMENTS

**2018 EQUIPEMENTS
SALLE DE SPORTS RENE LACROIX
COMITE DE PILOTAGE & GROUPE DE TRAVAIL**

Alain PRIGENT, Maire présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n° 2018-02-09 du 5 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une étude diagnostic structurel de la salle polyvalente de la Huberdière et de la salle des sports René Lacroix par le cabinet ASCIA INEGENIERIE.

Par délibération n°2018-07-55 du 2 juillet 2018 et 2018-09.71 du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de réhabilitation de la salle des sports René LACROIX et de fixer l'enveloppe financière affectée aux travaux à 350 000 € HT visant à prioriser la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment, le renforcement de sa structure et son réaménagement afin de permettre la pratique du volley-ball et devenir le pôle volley sur le secteur sud-est de la métropole.

Par délibération n° 2018-11.65 du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal approuvait les propositions de la commission d'appel d'offres concernant le choix du maître d'œuvre à savoir le cabinet KAZO moyennant une offre de 36 900 € HT incluant l'option OPC.

Afin d'accompagner l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la réhabilitation de la salle des sports, il a été proposé d'instaurer un comité de pilotage ainsi qu'un groupe de travail réunissant élus, techniciens et représentants associatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'institution d'un comité de pilotage « salle des sports » sur la commune de Corps-Nuds et désigne les personnes suivantes pour faire partie du comité de pilotage :

NOM	Prénom	FONCTION
PRIGENT	Alain	Maire
BOURRE	Philippe	Adjoint délégué aux bâtiments communaux et au service technique
DESMONS	Jean Michel	Conseiller Municipal délégué
MARSOLLIER	Evelyne	Conseillère Municipale
GUEDON	Philippe	Conseiller Municipal
DUCLOS	Jean Yves	Conseiller Municipal
LEFRANC	Hervé	Directeur Général des Services
BAZIN	Nicolas	Animateur sportif
CUQUEMELLE	Yves	Directeur des services techniques

- **CONFIRME** l'institution d'un groupe de travail « salle des sports » sur la commune de Corps-Nuds et désigne les personnes suivantes pour faire partie du groupe de travail :

NOM	Prénom	FONCTION
comité de pilotage « salle de Sports »		
Un représentant		Groupe Scolaire Jacques Yves Cousteau
		Ecole privée Saint Joseph
		Association Volley Club
		Association Badminton « les Fous du Volant »
		Association USC (foot)
		Association MJC

**2018 EQUIPEMENTS
TRAVAUX D'AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE
DE LA DETR DU FSIL 2019 ET DES FONDS DE CONCOURS RENNES METROPOLE**

Alain PRIGENT, Maire présente et commente le rapport suivant :

Par délibérations n°2016-02-15 du 29 février 2016 et n°2016-11-99 du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal approuvait le projet de bibliothèque de 147 m² à installer au rez-de-chaussée de la Maison Hélène au prix de 1 250 € HT, le m² soit 220 500 € TTC.

Il convient à présent de préparer l'aménagement intérieur en vue du transfert de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux.

Cette opération est susceptible d'être financée au titre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR), du fonds de soutien à l'investissement local, du fonds de concours de Rennes Métropole, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la région, le Département.

Considérant l'intérêt de ce projet et afin d'assurer les conditions de son financement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter dès à présent les subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'aménagement de la bibliothèque
- **SOLLICITE** des subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) et du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)
- **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de Rennes Métropole, du centre National du livre, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- **PRECISE** qu'aucun commencement de travaux n'a été donné à cette opération
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

EDUCATION

2018 EDUCATION ACCUEIL PERISCOLAIRE – MATIN & SOIR - REGLEMENT

Laurent LISEMBART, 1^{er} adjoint au Maire en charge de l'éducation, l'enfance jeunesse et la vie associative présente et commente le rapport suivant :

Le fonctionnement du service périscolaire matin et soir nécessite d'être réglementé pour faciliter le fonctionnement, simplifier les relations aux familles et l'animation auprès des enfants.

Le règlement intérieur évoluera en fonction de l'évolution des services et de l'évolution du projet éducatif local qui se met progressivement en place afin de renforcer la politique éducative de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** les termes du règlement intérieur de l'accueil périscolaire matin et soir qui précise les règles de fonctionnement de l'accueil périscolaire annexé à la présente délibération.

✎ **PRECISE** que le règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux activités périscolaires.

✎ **DIT** que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

2018 RESSOURCES HUMAINES MISE A JOUR DU TABLEAU DES DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Alain PRIGENT, Maire, présente et commente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et pour une meilleure lisibilité des services municipaux, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être présenté annuellement au Conseil Municipal.

EMPLOIS PERMANENTS

Filière Administrative

Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Attaché	A	35	1	0	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	35	1	0	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	35	2	0	2
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	35	2	0	2
Adjoint Administratif	C	31,5	0	1	0

Filière Technique

Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35	1	0	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	35	2	0	2
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	30	1	0	0,86
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	35	5	0	5
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	29,5	1	0	0,84
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	28	2	0	1,60
Adjoint Technique	C	6,65	1	0	0,19
Adjoint Technique	C	35	3	1	3
Adjoint Technique	C	24,5	1	0	0,7

Filière Sanitaire et Sociale

Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	31,5	3	0	2,70

Filière Culturelle

Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	C	35	1	0	1

Filière Animation

Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Animateur	B	35	1	0	1
Rédacteur	B	35	1	0	1
Adjoint d'Animation	C	31,5	2	0	1,8
Adjoint d'Animation	C	35	1	0	1

Filière Sportive

Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Educateur des activités physiques et sportives	B	35	1	0	1
Sous-total Emplois Permanents	-	-	33	2	30,69

EMPLOIS NON PERMANENTS					
Filière Administrative					
Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Adjoint administratif	C	35	1	0	1
Filière Technique					
Grade	Catégorie	DHS (h au 31.12)	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Adjoint Technique	C	4,22	1	0	0,12
Adjoint Technique	C	13,56	1	0	0,39
Adjoint Technique	C	32,32	1	0	0,92
Adjoint technique en CAE (jusqu'au 31.01.2019)		35	1		1,00
Filière Animation					
Grade	Catégorie	DHS	Pourvu(s)	Vacant(s)	ETP
Contrat Engagement Educatif		Horaire	0	0	
Sous-total Emplois Non Permanents		-	5,00	0,00	3,43

Total Emplois au 1 Janvier 2019	Agents	Postes Vacants	Equivalents Temps Plein
	37	2	34,12

Effectif au 1er Janvier

2018	37,00	4,00	33,16
2017	38,00	4,00	33,09

Les effectifs étaient de 37 postes tous statuts confondus au 31 décembre 2018 (37 au 31 12 2017) et sur ces 37 postes pourvus, 33 agents sont titulaires, 4 sont non titulaires auquel s'ajoute un contrat aidé qui prend fin en janvier 2019. Cela correspond à 34,12 équivalents temps plein (33,16 au 31 12 2017)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du tableau des emplois au 1er janvier 2019 précisé ci-dessus.

2018 RESSOURCES HUMAINES FILIERE TECHNIQUE – CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE AU 1ER FEVRIER 2019

Alain PRIGENT, Maire, présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2017.01 du 23 janvier 2017, le Conseil Municipal a décidé de la création d'emploi en contrat d'engagement dans l'emploi (CAE). Un agent des services techniques bénéficie actuellement de ce contrat renouvelé pour l'année 2018. Son contrat se termine le 31 janvier 2019 et ne pourra pas être renouvelé.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique et d'en faire bénéficier cet agent qui donne entière satisfaction par son implication et son intérêt pour les fonctions occupées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste au grade d'adjoint technique, à temps complet, (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} février 2019
- **DECIDE** que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire attribué à l'ensemble des agents.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment l'arrêté individuel.

**2018 RESSOURCES HUMAINES
COMITE ECHANGES ELUS PERSONNEL
MODIFICATION DES REPRESENTANTS**

Alain PRIGENT, Maire, présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2018-45 du 23 avril 2018, le Conseil Municipal a institué un comité d'échanges Elus - Personnel sur la commune de Corps-Nuds afin d'instaurer des temps de rencontres réguliers et formalisés regroupant élus et personnel à parts égales pour faciliter le dialogue et les échanges.

A l'issue des premières réunions, il s'avère nécessaire de compléter le nombre de représentants afin de s'assurer une meilleure représentativité des services.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour faire partie du comité d'échanges

Représentants élus titulaires		Représentants élus suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
PRIGENT	Alain	DAVID	Yvonnick
LISEMBART	Laurent	DESMONS	Jean Michel
CHEVREL	Laurence	HARDY	Franck
LANNUZEL	Annaïg	BELLANGER	Nathalie
CHEVILLON	Jacqueline	TRACOU	Bruno

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEVELOPPEMENT DURABLE

2018 DEVELOPPEMENT DURABLE CONSULTATION INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIETE LEGENDRE MATERIEL - BOURGBARRE

Alain PRIGENT, Maire, présente et commente le rapport suivant :

Par arrêté du 22 octobre 2018, le Préfet d'Ille et Vilaine informe les habitants des communes de Bourgbarré, Corps-Nuds, Saint-Armel et Vern sur Seiche, qu'une consultation du public aura lieu du 19 novembre au 19 décembre 2018 sur la demande formulée par la société Legendre matériel en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'exploitation d'une installation de concassage criblage de béton dans le centre de tri de déchets situé parc d'activités les Placis à Bourgbarré.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains nécessite une consultation du public et un avis des Conseils Municipaux concernés du fait de leur proximité. Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis.

Legendre matériel possède un centre de tri et de valorisation de déchets issus de chantier sur la commune de Bourgbarré.

Le présent dossier est établi en réponse au relevé des insuffisances lors d'un premier examen du dossier en date du 15 mars 2017 pour l'exploitation du centre de tri et de valorisation de Bourgbarré dans le cadre d'une régularisation réglementaire de l'installation.

La mise en sécurité du site concerne notamment l'évacuation des produits dangereux, la gestion des déchets présents sur le site, la réglementation des accès au site, la suppression des risques incendie, explosion ou la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de la société Legendre matériel de Bourgbarré.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Décision du Maire prise depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

Déclaration d'intention d'aliéner : décision de non préemption prise à l'occasion de la cession de la parcelle :

- Section AB 382 située 18, rue du Ronceray (décision n°2018.032)
- Section YB 506 située ZAC des Grands Sillons (décision n°2018.033)
- Section YB 475 et 476 située ZAC des Grands Sillons (décision n°2018.034)
- Section AD 288 située 17, allée du Champ du Four (décision n°2018.035)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette communication.

Alain PRIGENT, Maire rend compte des informations suivantes :

Prochains Conseils Municipaux

- Lundi 4 février 2019 à 19 h 00
- Lundi 4 mars 2018 à 19 h 00
- Lundi 25 mars 2018 à 19 h 00 – Vote du budget

Elections Européennes : dimanche 26 mai 2019 avec changement des bureaux de vote, à savoir :

- 2 bureaux de vote au sein du pôle enfance
- 1 bureau de vote centralisateur au sein de la mairie

Une présentation par les services de la gendarmerie sera faite au prochain conseil municipal pour définir une collaboration entre les élus, agents et gendarmerie afin de lutter contre les dégradations et vols importants constatés sur la commune. Un nombre très supérieur aux années précédentes a été à déplorer sur la commune pour l'année 2018.

Apéro – dinatoire – Vendredi 14 décembre 19 h 00- salle du Conseil Municipal

Nathalie AQUILINA, 6^{ème} Adjointe déléguée à la culture, l'information, la communication et les animations rappelle le déroulé de la fête de Noël avec le spectacle pour petits enfants le mardi 11 décembre sur deux créneaux et le moment fort sur la journée du 22 décembre à partir de 17 h 00.

Bruno TRACOU, conseiller Municipal sollicite l'ensemble des conseillers municipaux pour accompagner la préparation de ce moment festif.

Manuella MARCHAND, conseillère Municipale rend compte de l'assemblée générale de l'ARIC en précisant que la dernière assemblée générale a été consacrée en partie au nombre importants de démissions d'élus sur ce mandat et sur la non représentation de maires au prochain mandat à près d'un maire sur deux. Elle fait ensuite part des formations à venir sur 2019, à savoir des formations aux élus souhaitant se préparer à 2020.

La séance est levée à 21 h 15.

Fait et délibéré en séance le 10 décembre 2018,
Le Maire,

Alain PRIGENT